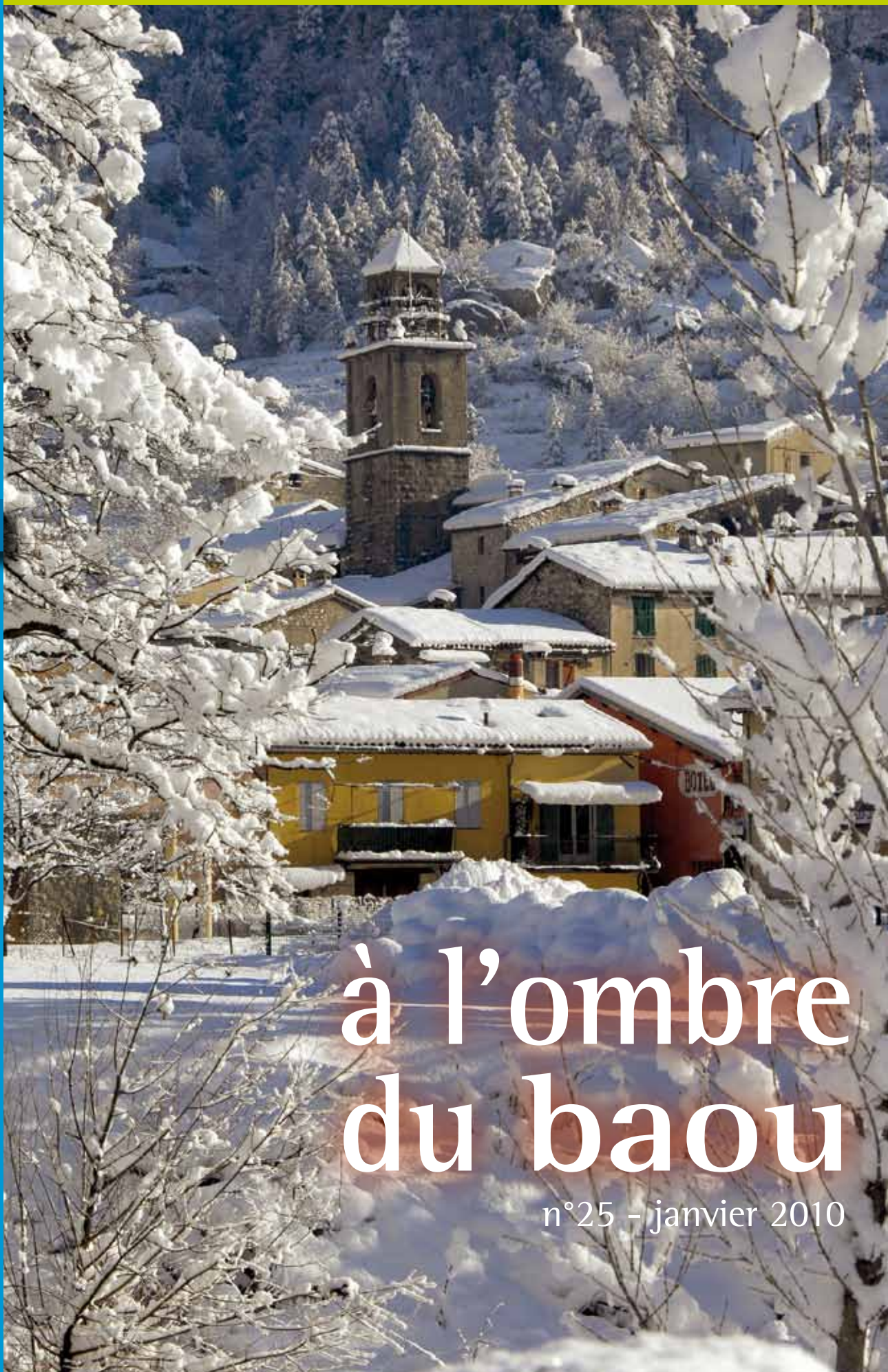




BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Du côté de la gare → 5
- Visio au Collège → 6
- Travaux et aménagements → 7
- Conseils municipaux → 7
- Associations et informations diverses → 9
- La vie de la cité → 12



à l'ombre du baou

n°25 - janvier 2010

BONNE ANNEE 2010



Allocution de la cérémonie des vœux

C'est toujours avec un immense plaisir mais aussi une intense émotion que je vous accueille dans le cadre de cette traditionnelle cérémonie des vœux qui constitue pour notre équipe un moment majeur de son engagement au service de notre village et de ses habitants.

C'est pour nous l'occasion de donner corps au concept de démocratie de proximité et notre souci de vous associer en toute transparence à la gestion de votre commune.

En d'autres termes, nous considérons que ce rendez-vous annuel est l'occasion de vous présenter en toute objectivité le bilan de notre action au cours de l'année écoulée, mais aussi de vous présenter les projets que nous entendons mettre en œuvre dans les prochains mois.

Une année se dissipe, achevant un cycle, une autre lui succède inaugurant ainsi une nouvelle ère. Rien a priori ne semble plus banal et naturel que ce mouvement perpétuel qui traduit la fuite du temps et rythme les étapes clés de notre existence

Et pourtant même les plus blasés d'entre nous ne peuvent réprimer le sentiment d'espoir en l'avenir qui les étreint au seuil d'une année nouvelle. Chacun d'entre nous ne peut s'empêcher d'assimiler cette nouvelle échéance à l'ouverture d'une fenêtre

sur un monde meilleur, monde où régneraient la tolérance et la solidarité entre tous.

Janvier se profile donc avec son cortège de froid, de neige, de grisaille mais aussi avec ses jours qui s'allongent et portent en germe l'éclosion du printemps, saison de la renaissance par excellence.

Mais janvier c'est aussi le mois des vœux, cette période où chacun est enclin à exprimer ses aspirations profondes comme ses attentes, tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

C'est dans ce contexte que je souhaite vous préciser que notre équipe municipale s'attachera à poursuivre l'action entreprise au cours de l'année 2009 pour contribuer encore à l'amélioration des conditions de vie au sein de notre maison commune que constitue notre village.

Toutefois avant de fermer la page du livre de la vie 2009, je voudrais que nous ayons une pensée pour tous les annotains qui nous ont quitté encore trop nombreux et toujours trop tôt au cours des 12 derniers mois.

C'est aussi pour moi l'immense plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux annotains qui ont choisi notre cité pour y vivre ; j'espère qu'ils trouveront la réponse à leurs attentes et la chaleur et la convivialité qui doit être de mise dans notre monde rural

afin qu'ils intègrent au plus vite notre petite communauté.

C'est pourquoi, il me paraît utile de rappeler ici les dossiers que nous avons pu mener à bien ou lancer au cours de cette année écoulée. Je vous brosserai ensuite à grands traits le tableau des équipements et projets que nous souhaitons mettre en œuvre durant cette année 2010.

Toutefois avant de vous énumérer ces opérations, je me dois d'évoquer les inquiétudes que font naître les réformes relatives aux collectivités territoriales et qui vont à plus ou moins court terme toucher nos structures, Communes, Départements, Communautés de Communes, voire Conseil Régional ; il en est de même pour la suppression de la taxe professionnelle qui laisse, dans l'attente de précisions sur sa compensation, de fortes inquiétudes planer sur nos budgets.

Ceci étant dit nous devons rester optimistes et nous ferons (avons-nous d'autres choix) confiance aux législateurs pour envisager l'avenir de nos territoires.

Je vais maintenant vous rappeler la liste exhaustive des travaux que nous avons réalisés en 2009.

Voierie avec le Conseil Général :

- Avenue du Foulon (carrefour des Auches/ Avenue de la Gare)
- Traversée d'Annot et trottoirs





- Aménagement du carrefour du col-lège pour sa mise en sécurité

- Achat du terrain Paban et création d'un parking compensant les stationnements supprimés le long de la route

- Enrobé de l'accès à la Croix Romane et au chemin de La Respélido/Beïte (dit «des amoureux»)

- Achat du terrain Goujon pour l'aménagement d'un parking (transport scolaires et parents)

- Achat du terrain David pour la création d'un parking qui permettra la création d'un trottoir sécurisé sur l'avenue du Foulon

- Achat du terrain Jambon pour la création d'une zone d'activité

- Achat de la maison Valère au Coulet

- Place du Coulet et Place du Moulin : remplacement du stabilisé par du béton désactivé

- Réfection du tablier du Pont de la Beïte (au bout de la Rue Basse)

- Réfection suite aux dégâts de la neige d'une partie du toit de la Respélido et de l'Eglise

- Réfection du jeu de boules

- Remise à neuf des WC publics Place de la Mairie

Eau et assainissement :

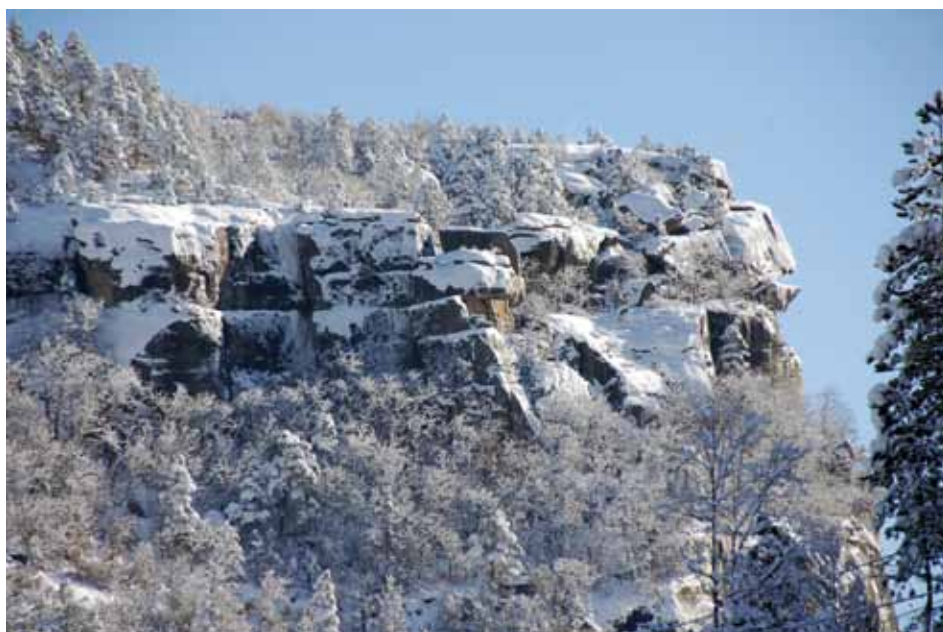
- Mise en service de la station d'épuration

- Réalisation du réseau d'assainissement rive gauche de la Vaire jusqu'à Ecomarché

- Pose de compteurs d'eau de distribution et branchement du réseau de la gare ; réalisation qui permettra d'alimenter par le réseau communal les bâtiments des CP et de la Société Rigault (cession gratuite par les CP de leur source d'où récupération d'eau)

Eclairage Public :

- Extension du réseau d'éclairage public à la sortie d'Annot (côté Le Fugeret)



Pré Martin :

- Lancement du chantier de réfection du Village Vacances du Pré Martin (1ere tranche)

Mise en valeur du Centre Ancien :

- Les financements enfin obtenus, la commande des plaques de rue signalétiques et historiques est passée ; les plaques seront mises en place dès les beaux jours

- Achat d'un radar pédagogique

Village et Cités de Caractères :

- Nous avons poursuivi dans ce cadre l'amélioration de la qualité architecturale de notre cité en accompagnant



les rénovations des maisons des particuliers et en subventionnant les réfections de toitures et façades ; les dossiers de 9 toitures et 6 façades ont ainsi pu être financés en 2009 par le syndicat VCC, avec la participation de la commune pour 25 % (50 % du Conseil Régional et 25 %

du Conseil Général)

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

- Cette opération encourage les propriétaires occupants ou bailleurs à améliorer leurs appartements. Entre 2008 et 2009, 22 dossiers ont pu être présentés dans le cadre de l'OPAH validé par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) sur le canton d'Annot, dont 6 sur notre commune, générant un montant de travaux de 660 000 € HT avec des subventions à hauteur de 42,5 % à 47,5 % selon le cadre du demandeur.

(Communauté de communes 5 %, Région PACA 2,5 % et Ministère de l'équipement 40 %)

Communauté de Communes

- Construction d'un garage sur le site du Castagneret pour abriter le matériel de la Communauté de Communes (camion et matériel des ordures ménagères)

- Aménagement de la cour de l'école primaire

- Achat et remplacement de conteneurs

La Crèche :

- Après son ouverture fin 2008, elle a été inaugurée en juin 2009.



Son excellent fonctionnement nous confirme bien que cette opération était une nécessité (moyenne de remplissage : 90 %)

- Création d'une résidence de vacances pour des familles ayant des enfants handicapés, par l'association Monaco Disease Power présidée par Madame Muriel Natali Laure (visite sur site en juillet de M. Georges Marsan, Maire de Monaco et de SAS le Prince Albert II de Monaco).

Je vais maintenant vous livrer une série d'opérations d'investissements que nous souhaiterions réaliser au cours de l'année 2010, si les dossiers de demande de subventions aboutissent :

- Finition du parking Boulevard St Pierre (terrain Paban)

- Création du parking Rue du Peyrard pour desservir le Collège, et dans la continuité, mise en sens unique de la rue du Peyrard avec retour par le parking de la Respélido

- Création du parking David au Foulon

- Réfection du mur des terrasses le long de la place jusqu'au Jardin du Souvenir

- Villages et Cités de Caractère (financement assuré à hauteur de 80 % dans le cadre du dossier INTERREG) : pavage de la place des Vallées jusqu'au porche de la place de l'Eglise.

- Achat d'une mini pelle

- Réfection du four à pain de la maison Brun aux Auches

- Révision de la toiture du chœur de l'Eglise et pose de gouttières et toiture à l'Eglise de Rouaine

- Aménagement de l'accès et création d'un parking à la salle de sport

- Réfection de la voirie communale dans diverses portions (notamment Les Gueines)

- Réfection du clocher de l'Eglise

- Réfection de la Rue Haute de Rouaine

- Réfection du Chemin de Vers la Ville (1ère tranche)

- Marquage des parkings de la place

- Finalisation du dossier d'aménagement du site des grès et de la gare d'Annot en collaboration avec les CP, la Région et le Conseil Général

- Poursuite des travaux de réhabilitation du Village Vacances du Pré Martin

- Dans le cadre de l'éclairage public, pose de nouveaux candélabres Avenue du Foulon et remplacement de candélabres sur la place ; optimisation de l'éclairage du jeu de boules

- Poursuite des recherches de subvention pour la réalisation d'une aire multisports à Vérimande avec la réfection des courts de tennis

- Installation d'un portail à l'entrée du parc de Vérimande

- Pose d'une borne à eau payante à l'aire de camping car

- Travaux de rénovation de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie au Foulon

Eau et assainissement :

- Poursuite de la réalisation des nouveaux réseaux d'assainissement

- Journée portes ouvertes pour la visite de la station d'épuration

- Création d'un réseau de récupération des eaux de pluie des Gueines jusqu'à la rivière

Communauté de Communes :

- Achat du bâtiment de l'Équipement

- Création d'un sas à la Crèche

- Achat de « molok » pour remplacer les conteneurs de tri sélectifs

Avant de conclure je tenais à remercier chaleureusement les conseillers municipaux et en particuliers mes adjoints pour la confiance qu'ils me témoignent mais aussi pour leur disponibilité et le sérieux qu'ils mettent à l'ouvrage, et traditionnellement associé à ces remerciements nos conjoints pour leur patience devant nos absences multiples, dues au

temps que nous devons consacrer à la gestion de notre cité.

Je n'oublierai pas, et cette année particulièrement, les employés municipaux pour leur dévouement et leur compétence.

Si notre cité vit, elle le doit pour partie à tous ces annotains qui, au cœur du milieu associatif, contribuent par leur abnégation et leur enthousiasme à forger l'identité solidaire de notre village et à entretenir la flamme de la vie dans notre beau pays.

Ils représentent un formidable exemple d'engagement citoyen dont nous avons tout lieu d'être fiers.

En cette période de fêtes mes pensées se tournent avec gratitude vers celles et ceux qui rendent possible notre travail et je profite de ce moment privilégié de fête pour les remercier de leur confiance mais aussi de l'amitié témoignée tout au long de l'année.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente année 2010 en formant le vœu qu'elle comble vos aspirations personnelles et professionnelles.

J'ajouterai que nous serons les uns et les autres d'autant plus susceptibles d'atteindre nos objectifs particuliers que nous conduirons nos existences respectives en ayant toujours présent à l'esprit que l'homme est à la mesure de toute chose et qu'en donnant un peu nous recevrons beaucoup.

Que l'annado que ven siegue ben granado et ben acoumpagnado, afin que l'an que ven, se li sien pas mai, sieguen pas men !

Jean BALLESTER
Conseiller Général
Maire d'Annot





Retour du train à vapeur en gare d'Annot

Jeudi 10 décembre 2009, à l'initiative du GECP (Groupe d'Etude pour les Chemins de fer de Provence), une réunion de cadrage s'est tenue à Puget-Théniers, afin de présenter les nouvelles dispositions prises par cette association en charge de la circulation du train à vapeur sur la voie des Chemins de Fer de Provence.

Pour rappel, le train à vapeur ne montait plus jusqu'à Annot depuis deux saisons, en raison d'importants travaux entrepris par l'association en vue de rénover la Locomotive E211 dite «portugaise» ; la locomotive de remplacement, quant à elle, ne permettait pas, en raison de sa puissance inférieure, d'atteindre Annot dans de bonnes conditions.

Cette «portugaise» de 750ch, classée monument historique, avait grandement besoin de passer entre les mains d'experts en vue de lui donner une deuxième jeunesse.

C'est maintenant chose faite, et cette machine qui est désormais la plus grosse locomotive à vapeur à voie métrique en état de marche en France, a réintégré les ateliers du GECP à Puget-Théniers au début du mois. Elle sera donc opérationnelle dès la saison 2010, tel que confirmé par le GECP.

L'association a donc souhaité organiser une réunion afin de présenter les perspectives de développement du train à vapeur à l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels du tourisme et commerçants.

Une soixantaine d'invitations avaient été lancées par le GECP, mais au final, un



peu moins d'une vingtaine de participants se sont présentés à la salle des fêtes de Puget-Théniers ; la «destination» Annot étant cependant très bien représentée, à la fois par les responsables de l'Office de Tourisme et par les commerçants.

Jean-Michel DELFINO, Président du GECP, a ainsi pu confirmer à l'assemblée le programme prévisionnel de circulation pour 2010, qui se décompose à minima comme suit :

- mois de mai : circuit Puget-Théniers / Annot / Puget-Théniers
- mois de juin : circuit Puget-Théniers / Annot / Puget-Théniers
- mois de juillet : circuit Villars / Puget-Théniers / Villars
- mois d'août : circuit Villars / Puget-Thé-

niers / Villars

- mois de septembre : circuit Puget-Théniers / Annot / Puget-Théniers

- mois d'octobre : circuit Puget-Théniers / Annot / Puget-Théniers

Ce sont donc au moins 16 trains qui circuleront entre Puget-Théniers et Annot le dimanche.

Au moins... car le Président Delfino n'a pas exclu, en fonction de la fréquentation, de programmer d'autres trains le samedi.

Quant aux raisons qui ont conduit à ce découpage, elles sont tout simplement d'ordre financier en vue d'assurer une rentabilité à cette activité : la destination «Annot» est très prisée par les autocaristes, et leurs demandes sont concentrées sur les mois de mai, juin, septembre et octobre.

Les trains à destination de notre village sont donc assurés de rencontrer un beau succès, à la fois pour le GECP et pour les commerçants du village : selon une étude menée par le service commercial du GECP, 78% des voyageurs en moyenne déjeunent au restaurant, et 59% de la dépense totale du voyage est engagée dans la consommation locale.

Les retombées sur le commerce local sont donc indéniables et nous sommes ainsi très heureux de voir le train à vapeur revenir en gare d'Annot !



Bernard VIGLINO
Président de l'Office de Tourisme



Visioconférence expérimentale au Collège d'Annot

Le sujet pourrait laisser perplexe... et pourtant, les élèves du collège d'ANNOT sont en pays connu.

Depuis deux ans, ils ont pris l'habitude de voir trôner au milieu des salles de classe une caméra numérique qui les relie à leurs interlocuteurs de circonstance. Aussi, lorsqu'ils reçurent en début d'année un message crypté, la tentation de solliciter une aide extérieure les incita-t-elle à employer la visioconférence. Comment en sommes-nous arrivés là ?



Ce fut d'abord avec d'autres collégiens de Saint-André et Castellane, dans le cadre d'une séance pédagogique de découverte des probabilités, que les élèves d'ANNOT s'essayèrent à la visioconférence. Ce fut ensuite le témoignage d'un ancien résistant, présent à Saint-André, que nos collégiens purent écouter. Puis une présentation du lycée Pierre-Gilles de GENNES animée par leur chef des travaux depuis son bureau de Digne. Rapidement, les usages se sont multipliés et, surtout, diversifiés. A mesure que leurs enseignants se familiarisaient avec les outils de visioconférence, les élèves occupaient une place de plus en plus active dans le dispositif. D'abord spectateurs, ils devinrent acteurs. Ainsi, des séances de remédiation ont été réalisées avec des enseignants des collèges environnants ; des échanges avec leurs correspondants suédois ont précédé la rencontre physique ; un astrophysicien de l'Institut d'Astrophysique de Paris, M. Raphaël GAVAZZI, a proposé une situation problème issue de sa pratique afin de donner du sens aux notions mathématiques étudiées par une classe de 3ème en 2009.

Le vendredi 27 novembre avait lieu l'inauguration de la salle de visioconférence au collège. Sur place en raison des travaux de voirie entrepris dans le village, une délégation du Conseil Général emmenée par M. Jean-Louis BIANCO, à laquelle s'est jointe une délégation de la mairie emmenée par M. Jean BALLESTER, a pu assister à une séance de cryptologie par visioconférence présentée par les élèves de la classe de 4ème1. En début d'année, la classe a

reçu un message crypté, anonyme et de provenance non identifiable, dont le décryptage a occupé quelques cours de Mathématiques. Un message identique a été adressé, selon les mêmes modalités, à une classe du collège de SEYNE-LES-ALPES. Il était temps pour les deux classes de partager leurs impressions et de confronter les techniques de déchiffrement mises en œuvre. Quatre ordinateurs équipés de systèmes de visioconférence permettaient aux élèves d'ANNOT de travailler avec leurs homologues de SEYNE-LES-ALPES. Une fois les présentations faites, un dialogue d'un étonnant niveau scientifique se mit en place. Les élèves de SEYNE-LES-ALPES ont décrypté le message à l'aide d'une analyse de fréquence d'apparition des caractères assistée par ordinateur. La méthode employée fut expliquée à nos élèves. Elle présentait cependant une faille mathématique que les élèves d'ANNOT décelèrent et sur laquelle ils demandèrent plusieurs éclaircissements, après avoir expliqué à leur tour en quoi le traitement mathématique ne les satisfaisait pas totalement. Il n'en fallait pas davantage pour voir s'installer une émulation féconde. Les Annotains expliquèrent ensuite, à la demande des élèves de SEYNE-LES-ALPES, leurs premières tentatives : recherche d'une langue étrangère d'alphabet latin ne comportant pas de I et répondant aux contraintes structurelles du message ; étude des lettres manquantes ; recherche d'un message numérique par examen de la position des lettres du message dans l'alphabet ; élimination dans chaque colonne des lettres de la 1ère ligne.

Ce fut une belle séance de travail. Il y en aura d'autres. Bien que les outils doivent rester de purs supports et non pas des objets d'étude en tant que tels, on ne peut nier que la maîtrise d'une technologie informatique complexe constitue une véritable plus-value pédagogique. D'autant

mieux si cette maîtrise est acquise «en passant», dans le cadre d'un véritable travail pédagogique qui fait de l'informatique un moyen et non pas un but ! Mais plus important encore, ces dispositifs innovants, introduits récemment dans les classes, sont pour les enseignants une occasion de repenser leurs pratiques pédagogiques et de leur donner une véritable dimension collaborative. Enseigner à ANNOT, c'est enseigner dans un lieu particulier où le moindre déplacement est coûteux. Si nous ne pouvons pas aller aux lieux de culture, les lieux de culture viendront à nous. La visioconférence est une première réponse à la problématique de l'isolement géographique.

Tout ceci ne serait pas possible sans l'aide du Conseil Général qui, après d'importants travaux de rénovation, prend maintenant en charge les équipements innovants au collège. L'aménagement de la salle de visioconférence n'est qu'un début. D'autres ordinateurs vont venir augmenter notre capacité à mettre en place des séances de travail. Un Espace Numérique de Travail facilitera bientôt la communication entre tous les acteurs du système éducatif : parents, enfants, enseignants et personnels du collège. Dans les différents projets que nous lui avons soumis, notre partenaire a su déceler une marque de fabrique. Le collège d'ANNOT tient à son identité culturelle. Depuis plusieurs années, nous avons à cœur de proposer aux élèves des temps de travail alternatif, où la vérité est, pour une fois, recherchée par tout le monde, y compris par leurs enseignants. Apprendre, c'est alors se confronter à l'inconnu, faire des tentatives, accepter de se tromper. Dans cette démarche, la confiance du Conseil Général, mais aussi de l'institution scolaire, est déterminante.

Nicolas GALLOT

Professeur de Mathématiques et Sciences Physiques





Fin des travaux de la traversée d'Annot

Les travaux de réfection de la traversée d'Annot ont pris fin le vendredi 27 novembre 2009, avec l'inauguration de l'ouvrage en présence de Jean-Louis BIANCO, Président du Conseil Général.

Ces travaux s'inscrivaient dans une démarche globale réalisée en plusieurs tranches, entre les Scaffarels et le carrefour du Collège ; cette dernière tranche ayant concerné un tronçon allant du carrefour de l'Avenue de la Gare au carrefour du Collège.

En contrepartie des emplacements de parking supprimés, la municipalité va réaliser un parking, après avoir acquis le terrain Paban à proximité du Centre de Secours.

Il ne restera plus qu'à poser les barrières de sécurité et installer le marquage au sol, dès le retour des beaux jours, afin de finaliser en totalité ces travaux qui, de l'avis général, contribuent à donner plus de sécurité aux piétons, un revêtement rénové aux automobilistes, et une perspective visuelle des plus favorables.



Installation d'un radar pédagogique

La commune a récemment fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile.

Cet équipement, d'un coût de 2500€ HT, est entré en fonctionnement avant les fêtes de fin d'année, en différents lieux de la traversée d'Annot.

L'idée maîtresse de cette installation a avant tout été de confronter l'automobiliste à son excès de vitesse, permettant dans la plupart des cas de le faire ralentir à l'approche du radar pédagogique mais également d'éviter une accélération par la suite.

Ses capacités de stockage de statistiques (nombre de véhicules, vitesses moyennes et maximum, répartition des véhicules par tranches de vitesses) permettront à terme d'aider à sécuriser et optimiser au mieux les portions de chaussée sur lesquelles il sera installé.



Conseils municipaux



5 octobre 2009

Modifications et création de noms de rues

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de la réalisation de plaques et panneaux de rues, il a été validé en commission de nommer des rues sans nom et de modifier certains noms.

Une liste de modifications concernant aussi bien le centre ancien que le reste du village a été établie.

Demande de financement pour la réalisation d'une aire multisports

La commune dispose actuellement de deux courts de tennis vieillissant et souhaite donner à cet espace un nouvel élan.

Pour plus d'informations nous vous rappelons que les registres de délibération du Conseil Municipal sont à la disposition du public les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00. Les points traités ici ne sont pas le reflet des délibérations dans leur totalité.

Pour cela, la commune envisage, sur l'un des deux courts, la création d'une aire multisports et la réhabilitation du second.

Le coût estimé d'un tel équipement est de : 62 330,00 € HT.

Le plan de financement possible pour la réalisation d'une aire multisports est le suivant : Région PACA (65 %), Conseil Général 04 (15 %), autofinancement (20%).

Création d'un espace naturel sensible - site des Grès

Le Maire précise aux conseillers que par délibération du 16 décembre 2005, le Conseil Général des Alpes de Haute Provence a décidé de mettre en place une

politique des espaces naturels sensibles et d'instaurer un droit de préemption au titre des E.N.S. à la demande des communes.

Il rappelle que cette politique qui a pour ambition de gérer, protéger et ouvrir au public les sites remarquables du Département prend toute son ampleur sur le secteur des grès d'Annot.

En effet, le site des grès d'Annot constitue un espace d'intérêt majeur, remarquable par sa valeur exceptionnelle du point de vue de ses patrimoines naturels, historiques, légendaires, et de son potentiel de valorisation en termes d'activités de pleine nature et de médiation culturelle.



9 novembre 2009

Convention entre la Commune d'Annot et le Conseil Général 04 pour la gestion du domaine public départemental en agglomération

Le Maire rappelle que le Département est compétent sur l'ensemble du domaine public routier départemental ; pour autant, la propriété des équipements publics (bornes, panneaux, plantations, abris bus...) implantés sur ce domaine peut revenir à la commune sur accord des parties.

Il précise à l'assemblée que le pouvoir de police est exercé par le Maire qui est également responsable de la sécurité publique.

L'imbrication des enjeux et des responsabilités fait apparaître une nécessité de clarification.

Il soumet au conseil municipal, pour approbation, une convention entre la commune et le Conseil Général des AHP qui a pour objet de préciser la propriété des équipements, les conditions d'intervention (aménagement, entretien et viabilité) et les responsabilités sur le

domaine routier départemental dans l'agglomération d'Annot, définie par les panneaux EB 10 d'entrée en agglomération.

Acquisition des parcelles cadastrées F 744 et F 787

Le Maire précise à l'assemblée que les travaux de réfection du RD 908 et de création de trottoirs sur ce même boulevard engendrent la suppression d'une vingtaine de places de parking au total.

Attendu qu'il est nécessaire de palier à la disparition de ces places de parking, que dans la prévision de cette réalisation, la commune ne possède aucun terrain, et qu'il n'existe aucun autre emplacement disponible à proximité ; que les seuls terrains disponibles et susceptibles d'accueillir une vingtaine d'emplacement de parking sont les terrains cadastrés F744 et F787 ; que les propriétaires de ces terrains consentent à une cession amiable à la commune et à une prise de possession anticipée, le Maire propose au conseil municipal d'en faire l'acquisition et ainsi d'approuver l'acquisition de

la propriété sise Boulevard Saint Pierre, cadastrée section F, n° 744, au prix de 21 000 euros en vue de la réalisation d'un parking gratuit et d'approuver l'acquisition de la propriété sise Avenue du Foulon, cadastrée section F, n°787, au prix de 30 000 euros en vue de la réalisation d'un parking gratuit.

Demande de subventions pour l'acquisition de la parcelle F 744 et F 787

Le Maire propose au conseil municipal de donner suite à la décision validant l'acquisition des parcelles F744 et F787 sur la commune d'Annot par une demande de subvention.

Il rappelle à l'assemblée que la Région PACA, par l'intermédiaire de son service foncier et urbanisme, est susceptible de financer cette acquisition à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal approuve cette demande de financement et donne tout pouvoir au Maire pour solliciter l'aide de la Région.

14 décembre 2009

Opération présentée au titre de la DGE 2010

Comme chaque année, la Préfecture des AHP lance un appel à candidature aux communes du département afin de bénéficier de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2010.

La commission des finances, eut égard aux financements obtenus ou demandés, et aux règles de la DGE à opté pour retenir et présenter l'opération suivante : aménagement du parking du Collège.

Le projet se monte à 145 000€ HT.

Le montant de la DGE possible est de 36 250€ à 87 000€.

Le Conseil Municipal approuve cette opération.

Réforme des collectivités locales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parlement va très prochainement débattre des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle.

L'association des maires ruraux de France considère que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité.

Considérant, également, que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul ; considérant, aussi, que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales ; considérant, enfin, que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités

entre les territoires, le Maire propose au Conseil Municipal de :

- dire son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- demander que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- de soutenir la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- de demander aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Démission de la commission culture

Lors de cette séance du Conseil Municipal, Mr Claude TROIN fait part de sa décision de démissionner de la commission culture.



Un bulletin satirique et humoristique dans notre canton

Le 26 Juin 2009, la commune d'Annot a assigné, devant le tribunal de grande instance de Digne, le directeur de la publication et l'auteur d'un bulletin d'information édité par une association.
La partie adverse a livré ses conclusions sur cette affaire.

Arguant de la libre critique et du caractère satirique de leur propos, ces conclusions ont fait l'objet d'un examen précis des membres du Conseil Municipal.

Après examen il apparait clairement que les auteurs de ce bulletin n'ont en aucune façon basé leurs propos sur des allégations véridiques, mais les ont rédigés et pensés dans un cadre satirique et humoristique.

Fort heureux d'apprendre que nous comptons dans le canton un bulletin satirique et humoristique, mais aussi et surtout jugeant et estimant que ces justificatifs étaient suffisants et rétablissaient les dires dans leur contexte, nous avons décidé collégialement de nous désister de l'action qui avait été engagée.

A chacun d'accorder le crédit qu'il se doit à ce bulletin d'information.

nouvelle association

Marie-France Baggjarini, Présidente, nous fait part de la création de l'association « le Murmure de la Forêt », nouvellement créée fin 2009 à Annot. Elle a pour vocation de réunir les propriétaires de forêts de châtaigniers pour réaliser des travaux de remise en état de leurs parcelles.

Annot La Forme

L'association Annot La Forme propose des séances de Fit'Pump le mercredi de 19h à 20h30.

Les exercices proposés sont axés sur le renforcement musculaire, ils se pratiquent en groupe sur une musique stimulante.

Le Fit'Pump convient aux hommes comme aux femmes.

Il sollicite tous les groupes musculaires par des exercices répétitifs et des charges adaptées à chacun.

Il permet de tonifier et de galber le corps en douceur.

Venez nous rejoindre à la salle de sport de Vérimande sans oublier votre certificat médical (mentionner musculation et aérobic).

1er cours d'essai gratuit !

Association des Jeunes

En vue de relancer cette association et de l'ouvrir aux nouvelles générations, tous les jeunes intéressés par cette structure et par le renouvellement du Bureau peuvent se faire connaître auprès du Président actuel, Sébastien Fedou ou du Secrétariat de Mairie au 04 92 83 22 09.

Association « Les Mistouflets »

La micro-crèche « Les Mistouflets » a ouvert ses portes le 5 novembre 2008, et nous pouvons d'ores et déjà tirer un bilan général positif.

Cette micro structure concerne 27 enfants, nous avons créé 6 emplois qui permettent un accueil optimal.

Nous souhaitons remercier nos partenaires sanitaires et financiers : CAF, MSA, PMI, Communauté de Communes Terres de Lumière, Conseil Général et Conseil Régional ; mais aussi nos partenaires associatifs : ALPES, la Souris Verte, la Bibliothèque d'Annot et l'Ecole de Musique.

Enfin, toutes les personnes qui se sont impliquées et s'impliquent encore dans la vie de la crèche.

Un nouveau partenariat avec l'école maternelle est en cours afin de permettre une liaison entre la crèche et la première année de maternelle.

Le bureau de l'association a aussi pris contact avec une personne titulaire d'un diplôme d'animation pour un projet de centre de loisirs sans hébergement, afin de compléter l'action de la crèche.

De nouvelles actions sont envisagées afin de récolter de l'argent pour l'achat de matériel pédagogique, dont une foire à la puériculture dès le printemps.

Le nouveau bureau élu se compose des 6 membres suivants :

- M. BALLESTER Damien en qualité de président
- Mme MASSE Karine en qualité de vice-présidente
- Mme MICHON Mélanie en qualité de trésorière
- M. BIENNASSEZ-COSTE Eric en qualité de vice-trésorier
- M. PLEDEL Emilien en qualité de secrétaire
- Mme CALVI Emmanuelle en qualité de vice-secrétaire

Pour tout renseignement, appelez le 04 92 83 48 08 et/ou envoyez un courriel à mistouflets@orange.fr.

Damien BALLESTER
Président

demandes de subventions

Les associations qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à faire parvenir à la Mairie leurs demandes de subventions pour l'année 2010. Nous vous rappelons que cette demande doit être constituée, dans la mesure du possible, des pièces suivantes : courrier de demande à Monsieur le Maire, exécution budgétaire de l'exercice 2009, budget primitif 2010, composition du Conseil d'Administration et du bureau (notamment pour les nouvelles associations et celles qui ont effectué des changements de responsables). Il est également souhaitable que le plus grand nombre de demandes soit connues pour le 22 février. Cela permettra de les examiner en commission, comme chaque année en période de préparation du budget, et d'éviter que leur traitement ne soit repoussé au mois d'Avril. Merci de bien vouloir tenir compte de ces recommandations.



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L'AAPPMA l'Entrevalaise, société de pêche regroupant les cantons d'Annot et Entrevaux à tenue son Assemblée Générale Statutaire le Mardi 27 janvier dernier à Annot.

Hormis les membres du Conseil d'Administration, plusieurs pêcheurs ont participé aux débats.

Après avoir approuvé le compte rendu financier qui laisse apparaître un solde largement positif les participants ont écouté d'une oreille attentive le compte rendu moral présent par le Président C.Roustan.

L'AAPPMA a délivré 241 cartes en 2010.

Ce résultat laisse apparaître une baisse des effectifs assez significative, moins 6 % par rapport à 2008. Cette situation résulte probablement des mauvaises conditions de pêche au printemps, avec de très fortes eaux jusqu'à fin juin. Il est nécessaire de s'inquiéter de cette baisse constante des effectifs et envisager des mesures en termes de délivrance de cartes

Il a été procédé en 2009 aux alevinages suivants :

- 100 000 Truitelles fario (6 mois)
- 150 kg de truites Arc en ciel
- 6 000 truitelles d'automne de 10 à 12 cm, provenant du centre piscicole départemental de Marcoux.

Suite à un acte délictueux commis dans la rivière la Bernarde, rivière de 1° catégorie l'AAPPMA a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie d'Annot.

Une pêche électrique de sauvetage a été effectuée préalablement à des travaux.

Deux pêches d'inventaires dans le cadre de la révision du plan de Gestion on été effectuées sur notre secteur :

- sur Vaïre à Le Fugeret : une quantité raisonnable de poisson a été observée
- Sur la Galange en amont de sa confluence avec la Bernarde : une densité moyenne de poisson a été observée

L'ouverture de la pêche en 1° catégorie aura lieu le 13 Mars 2010 et la fermeture le 19 Septembre 2010.

Dans les cours d'eau de 2° catégorie, la pêche à la ligne est autorisée toute l'année ; à noter que sur la Durance du Barrage de l'Escale en limite du Département des AHP, un arrêté Interpréfectoral interdit la commercialisation et la consommation des poissons pêchés.

La pêche aux Ecrevisses sera ouverte les 24 et 25 Juillet.

Dans les lacs de montagne situés à plus de 1800 mètres d'altitude, ainsi que la Serpentine (Allos), l'ouverture aura lieu du 19 Juin au 19 Septembre 2010.

Concernant les tarifs 2010 des cartes de pêche, seule la carte personne majeure augmente de 1 euro ; elle passe de 62 à 63 euros. 83 euros avec la vignette halieutique permettant de pêcher dans 70 départements.

Le prix des autres cartes reste inchangé.

Les cartes 2010 sont disponibles à ANNOT (bar tabacs), à ROUAINE (le Relais du Bécassier), à ENTREVAUX (bar Yo place Moreau).

Pour la saison 2010 les alevinages prévus sont les suivants : 100 000 Truitelles fario de printemps, 8 000 Truitelles fario d'automne, 200 kg de Truites surdensitaires au mois de Juillet août en fonction du débit plus 50 Boîtes Vibert œufs de truites fario méditerranéenne et 10 de saumons de fontaine.

L'assemblée décide également de lancer une étude génétique sur la Truite Fario endémique du Coulomp, en complément de celle réalisée par l'INRA en 1984.

L'AAPPMA s'attachera l'aide du Chargé de Mission Technique de la Fédération Départementale de Pêche des AHP, pour le montage et le suivi du dossier.

Concernant la création d'un lac de pêche au Brec d'Entrevaux, ce projet est toujours d'actualité, le Président prendra rendez vous avec le Maire d'Entrevaux pour finaliser ce projet.

Par ailleurs, l'AAPPMA organisera une ou plusieurs journées d'initiation à la pêche à la mouche. Des invitations seront mises à disposition des pêcheurs lors de la délivrance de la carte de pêche.

Afin de valoriser le secteur de la Vaïre entre Annot et Scaffarels, l'AAPPMA souhaite mettre en place des actions spécifiques telles que journée de nettoyage, alevinage spécifique et concours de pêche.

Le bureau se chargera d'étudier et de mettre en place un projet.

A l'issue des travaux, les participants ont partagé la traditionnelle galette des rois.





Association des Cavaliers de Vérimande

Au terme de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 décembre 2009, nous venons vous informer de nos projets ambitieux pour cette année 2010.

Après la réélection du bureau qui a reçu à l'unanimité un nouveau membre au sein de son bureau en la personne d'Audrey OLIVIER comme secrétaire adjointe, le bureau et les membres actifs de l'association, en accord avec les directeurs du Centre Equestre d'Annot, ont décidé de reconduire la tenue d'un spectacle équestre sur le sujet des croisades. Ce spectacle se déroulera fin juin.

Pour maintenir nos cavaliers à un très bon niveau d'équitation et après une première expérience très honorable, l'association et le centre équestre vont amener 5 cavaliers aux Championnats de France de saut d'obstacle qui se dérouleront du 18 au 25 Juillet à la Motte Beuvron. A noter qu'en 2009, sous le coaching de Jacques et Nelly TRIBOULOT, les cavaliers de notre association ont été les seuls du département à se qualifier pour les phases finales de saut d'obstacle en se classant dans le premier tiers du classement.

Association Ecole de Musique

Le bureau a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2009 et se compose ainsi :

- Président : BARRAL Christian
- Vice Président : GERIFALCO Franck
- Vice Président : GENOVESI Alexandre
- Trésorier : GERIFALCO Séverine
- Secrétaire : TYTGAT Frédérique

L'école compte 47 élèves (51 en 2008/2009), répartis entre les deux professeurs : 2 classes d'éveil musical (11 élèves), 26 pianistes, 6 batteurs, 3 Saxophonistes, 1 flûtiste.

Cette année l'Ecole de Musique participera au festival « la Cantine au Goût des Arts » au travers de deux activités : un concert le vendredi 28 mai à 20h00, et un atelier de découverte de la musique le vendredi 28 mai entre 14 et 16h00.

Les évaluations des élèves sont prévues pour la fin avril : chaque enfant passe devant un jury et reçoit une note sanctionnant le travail de l'année.

Les auditions se feront durant le mois de juin ; elles clôturent l'année et sont un moment de fête où les musiciens montrent l'avancée de leur apprentissage et se confrontent au public.

Des stages d'éveil musical sont organisés pendant les vacances scolaires et sont ouverts à tous les enfants (adhérents ou non à l'association) de 4 à 9 ans.

Une partie des élèves s'est déplacée à Digne-les-Bains durant le mois de décembre pour assister à un spectacle.

qui est-elle ?

Dans le cadre des différentes manifestations «couleur femme» que la Bibliothèque organise et soutient à Annot, un jeu ouvert à tous est proposé.

QUI EST-ELLE ?

Un indice supplémentaire sera affiché en vitrine chaque mardi à la bibliothèque.

Vous pourrez déposer vos réponses dans la boîte aux lettres sans oublier d'indiquer vos coordonnées.

La clé de l'énigme sera révélée le dimanche 28 février lors de la séance de Ciné d'Hiver, puis affichée à la Bibliothèque.



Annothèque

L'assemblée générale de l'Annothèque s'est tenue le 23 janvier dernier.

En ouverture, la Présidente a tenu à avoir une pensée pour Christine Damon, fondatrice de cette structure.

Puis le bilan de l'année écoulée a été présenté, dont le point à retenir est la création par la municipalité d'un poste d'employé de bibliothèque à partir du 1er août.

Cette embauche a permis notamment :

- la réouverture le mardi
- l'augmentation des heures d'ouverture (7 heures)
- la mise en place d'animations régulières
- la mise en place d'un partenariat avec la crèche
- un soulagement et une nouvelle motivation des bénévoles

Du côté des chiffres, en 2009, 80 cotisations ont été établies, ce qui représente 194 lecteurs, et 4300 livres, 155 CD et 21 DVD sortis.

Plus de 8000 livres et 320 CD sont disponibles !

L'association, dont le bureau reste quasiment inchangé, est maintenant présidée par Odette GAUDEMARD.



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Camille, fils de Mylène et Eric LEROY
- Elisa, fille de Laura et Christophe BETTINI
- Kaylee, fille de Pierrette et Ludovic PONCHON
- Tim, fils de Sanaé et Lionel FREZIA
- Ylana, fille de Sébastien et Elise REGNIER
- Mathilde, fille de Damien et Fanny BALLESTER
- Robin, fils d'Audrey et Bruno BECU
- Melody, fille de Cécile SORDELLO et Julien CODINA
- Mélissa, fille de Sandrine HIDALGO et Alain CANO

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- BONNETTY Julie épouse GRAC
- BARNEAUD Lucie
- FOURNIER Jean-Paul
- LAUGIER Jean-Marie
- TARANTOLA Lydie, notre doyenne
- HONNORATY Marcel, ancien Conseiller Municipal
- GRISARD Léa
- AUTRAN Louis, ancien Président du Syndicat d'Initiative
- SIVAN Monique, épouse MARCHAL

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Monsieur Mickaël DUJARDIN et Mademoiselle Mary VANDERBERGUE
- Monsieur RICCI et Madame DAMIANI
- Madame Michèle MUSELLI et sa fille
- Madame Mylène ANNETTE, nouveau gendarme
- Monsieur Marcel ESPOSITO et son fils
- Madame Sandrine GEORGES

Sylvia LAUTARD, «le Temps des Cerises», distinguée aux Victoires de l'Entreprise de la CCI 04, dans la catégorie «reprise d'entreprise»

Reprise par Sylvia en juin 2008, la presse - librairie - papeterie - coin café s'est rapidement positionnée comme un lieu de vie et de rencontre au cœur du village.

Depuis, de nouveaux services ont pris place (photocopies, produits de pays, bimbeloterie) permettant aux habitants du village et du canton de disposer d'un service de proximité et de qualité.

Toutes nos félicitations !



Crédits photos : (c) Bernard VIGLINO (Annot)
et Frédéric EXUBIS/Conseil Général 04
(visioconférence / le temps des cerises)
TOUS DROITS RESERVES

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Dr Bono : 04 92 83 23 02
Dr Roux : 04 93 83 26 67

AMBULANCE
L'Annotaine : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Penna : 04 92 83 21 62

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 04 92 83 20 96

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS
04 92 83 25 80

«à l'ombre du baou»

Bulletin d'information municipal

Directeur de la publication :
Jean Ballester, Maire d'Annot

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'équipe municipale, celle de l'office de
tourisme et plusieurs associations que vous
reconnaissez .

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

retrouvez annot sur internet :

<http://www.annot.com>